

● (1410)

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LE TRAITEMENT DIFFÉRENT DES PERSONNES ÂGÉES SEULES

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, le 7 février dernier, je faisais parvenir une lettre au premier ministre (M. Mulroney) lui expliquant la situation de trois femmes de ma circonscription. Toutes les trois ont le même âge, 62 ans, toutes les trois ont le même coût de loyer, \$250 par mois, et toutes les trois ont le même revenu, soit \$427 par mois, du Bien-être social.

La seule différence qu'il y avait entre ces trois personnes, c'était que la première était veuve depuis cinq ans, la seconde était séparée depuis cinq ans et la troisième était célibataire. Je demandais à partir de quelle justice sociale le premier ministre a décidé que celle qui était séparée depuis cinq ans et que celle qui était célibataire n'étaient pas dans le même besoin et ne méritaient pas d'être aidées à l'intérieur du projet de loi C-26.

Monsieur le Président, je trouve que l'attitude du premier ministre, et je comprends qu'il n'ait pas donné de réponse parce qu'il agit comme maître de cérémonies partout au Canada, il a oublié ses fonctions. Je demande à tous les députés de cette Chambre de faire des pressions auprès du premier ministre pour que celui-ci apporte un amendement au projet de loi C-26 aux fins d'investir 250 millions pour le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) plutôt que de gaspiller 610 millions pour des armes militaires.

* * *

[Traduction]

STEVEN FONYO

ON LOUE LE COURAGE DU COUREUR UNIJAMBISTE

M. Vince Dantzer (Okanagan-Nord): Monsieur le Président, je voudrais signaler à votre attention et à celle de tous les députés, les exploits de Steven Fonyo, de Vernon, en Colombie-Britannique.

Ce jeune homme courageux et dévoué qui a perdu une jambe à cause du cancer, poursuit toujours sa longue marche afin de recueillir des fonds pour la recherche sur le cancer.

Parti de Saint-Jean de Terre-Neuve, le courageux jeune homme, en traversant tout son pays, a voulu accomplir un exploit peu commun. Ni le froid, ni les mauvaises conditions atmosphériques ne l'ont arrêté en dépit de l'avis contraire de ses médecins et de ses amis.

Steven Fonyo a déjà réussi à recueillir une somme considérable. Mais il a fait plus encore. Par sa détermination et son courage, il donne un exemple unique à des millions de Canadiens, surtout aux jeunes.

Nous traversons des temps difficiles. Les jeunes et même des personnes d'âge mûr éprouvent toutes sortes de difficultés à trouver un emploi et à se faire une place dans la société. Le

Questions orales

courage et la détermination de Steve qui est venu à bout d'obstacles presque insurmontables, sera une source d'inspiration pour tous les Canadiens.

Au moment même où Steve Fonyo quitte la Saskatchewan pour entrer en Alberta et se diriger vers la côte du Pacifique, son objectif ultime, je suis certain que tous les députés veulent lui souhaiter bon voyage!

Des voix: Bravo!

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

LES PRÉAVIS DE CONGÉDIEMENT DE DEUX SEMAINES

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, le premier ministre trouve peut-être que le consensus sur les problèmes économiques actuels est terriblement tenu parce que le gouvernement tolère certaines choses qui jurent avec la nouvelle mode: coopération, consultation et nouvelle ère des relations syndicales-patronales.

La Chambre n'a pas oublié que, la semaine dernière, j'ai parlé du CN qui procédait à des mises à pied alors même que les négociations, qui en étaient à l'étape de la conciliation, prévoyaient justement une nouvelle convention collective excluant toute mise à pied. J'ai rappelé que les travailleurs mis à pied avaient reçu un préavis de deux semaines. Le CN profite d'un règlement du Code du travail du Canada qui lui permet de passer outre à la période normale prévue pour ces préavis lorsque des travailleurs reçoivent des prestations supplémentaires. Mais la vérité, c'est que la plupart des travailleurs mis à pied n'ont pas travaillé pour cette compagnie pendant les deux années requises. Ils ne reçoivent donc aucune prestation de chômage supplémentaire.

J'estime, et je suis loin d'être le seul, qu'on laisse le CN enfreindre et l'esprit et la lettre du Code du travail du Canada dans la mesure où ces travailleurs n'ont reçu qu'un préavis de congédiement de deux semaines et qu'ils ne recevront aucune prestation supplémentaire. Ces travailleurs auraient dû recevoir le préavis prévu dans le Code du travail du Canada.

Si les propos du gouvernement ne sont pas que de belles paroles, il rappellera le CN à l'ordre en lui ordonnant de remettre aux intéressés les préavis en question ou, mieux encore, il lui dira simplement de rappeler tous les travailleurs licenciés.

M. le Président: A l'ordre, je vous prie.

QUESTIONS ORALES

[Français]

L'ÉCONOMIE

LA CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE NATIONALE

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, au sortir du Sommet économique qui s'est terminé